

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 001-1504/09/CC

■ Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons - Programmation associative 2009
DHCS 09/3555/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière de politique de la ville, a défini sa participation aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale dans un rapport adopté au Conseil de Communauté du 18 décembre 2006.

Marseille Provence Métropole intervient principalement dans deux champs d'actions prioritaires relevant de ses compétences :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,

en articulation avec

- les conventions qu'elle a signées avec l'ANRU,
- les protocoles d'accord des PLIE,
- et les documents stratégiques déjà approuvés (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat...).

Au-delà des interventions de droit commun que la Communauté urbaine mène à bien avec ses directions dans ces deux domaines, il est proposé que Marseille Provence Métropole contribue à soutenir les projets proposés par les associations pour améliorer la vie quotidienne, promouvoir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et mieux intégrer les quartiers en difficulté dans la ville et l'agglomération.

Le 2 juillet 2009, la programmation associative a été étudiée en comité de pilotage : cette instance regroupe les institutions engagées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Marseille Provence Métropole y est représentée par un élu communautaire.

Les projets associatifs retenus doivent

- être conformes aux objectifs et aux champs d'action cités ci-dessus,
- et recueillir un avis favorable de l'ensemble des partenaires.

Ces conditions étant réunies, ils sont proposés au Conseil de Communauté pour l'attribution d'une participation financière, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle votée au budget.

Les subventions sont attribuées de façon conditionnelle et après vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales.

Seuls, les dossiers d'associations dont les documents administratifs sont réglementaires figurent dans la présente délibération.

L'acompte dont le taux est fixé à 40% des subventions figurant dans l'annexe jointe, sera versé à l'association dès la notification de la décision du Conseil de Communauté.

Le mandatement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2010. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- Le Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 ;
- La circulaire du 24 mai 2006 sur l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ;
- La délibération n°HAP 2/1109/CC du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006 sur la contribution de la Communauté urbaine à l'élaboration des CUCS de La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ;
- La délibération n°HAP 1/719/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 sur l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au CUCS de Septèmes-les-Vallons ;
- La délibération du Conseil Municipal de Septèmes-les-Vallons sur l'approbation de la programmation associative 2009 ;
- Le Comité de pilotage du 2 juillet 2009 approuvant la programmation associative 2009 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons prévoit, afin de rétablir l'équité territoriale et sociale dans les quartiers prioritaires, des interventions en matière d'habitat et d'insertion par l'économie,
- Que des projets proposés par des associations répondent à ces objectifs,
- Que ces projets ont été retenus par le comité de pilotage qui s'est réuni à Septèmes-les-Vallons le 2 juillet 2009,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les subventions pour la réalisation des actions décrites en annexe et dont les montant figurent dans la colonne « Communauté urbaine Marseille Provence Métropole » du tableau ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvé le mandatement d'un acompte de 40% des subventions attribuées par la Communauté urbaine. Il sera effectué après la notification de la délibération signée par Monsieur le Président ou son représentant.

Article 3 :

Les soldes des subventions seront mandatés au vu d'un bilan descriptif et chiffré de l'action réalisée signé par le trésorier et le président de l'association. Les pièces nécessaires au solde du mandatement de la subvention devront parvenir au plus tard le 31 décembre 2010. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

Article 4 :

Les crédits nécessaires soit 20 000 euros, sont inscrits au budget 2009 de la Communauté urbaine, Nature 6574, Fonction 824, Sous-Politique E110.

Pour Visa
Le Vice-Président délégué à la
Politique de la Ville

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Philippe SAN MARCO

Myriam SALAH- EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI